



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

Préavis au Conseil général N° 02 / 2026

Demande d'un crédit de 130'000.- frs TTC pour la mise en place et la sécurisation de l'arrêt de bus « Petit-Vaux » direction Apples

Préavis adopté par la Municipalité le 5 janvier 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

1. Introduction

La desserte du village de Vaux-sur-Morges par les transports publics a été améliorée par l'évolution de la ligne de trafic régional no 740. Actuellement, il existe un seul quai sécurisé à l'arrêt du petit Vaux. La prise en charge et dépose et des passagers et écoliers en direction d'Apples se fait actuellement sur le bord de route et sans aménagements permettant de sécuriser l'attente et la traversée de la route cantonale.

Les élèves se rendant à l'école à Apples empruntent les bus de ligne et utilise donc cet arrêt.

Au vu de ce déficit de sécurité, La Municipalité souhaite aménager un quai permettant de répondre aux normes en vigueur et l'équiper d'un abribus afin de compléter l'aménagement de la zone déjà réalisé pour l'arrêt direction Morges.

2. Projet

Le projet consiste à matérialiser l'arrêt de bus par un aménagement conforme à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Cet aménagement comporte la création d'un nouveau trottoir avec des pentes adaptées et une hauteur conforme de 22 cm. Le présent projet a été dimensionné de manière à pouvoir accueillir des bus articulés d'une longueur de 18m en cas d'évolution dans le futur.

Une fondation linéaire périphérique en béton permettra d'installer l'abri bus. Les parois latérales et de fond seront construites en verre de sécurité anticollision d'oiseaux afin d'offrir une transparence à proximité des croisements, mais de garantir un ouvrage s'intégrant dans le site.

Un soutènement devra être mis en place à l'arrière de l'abri afin de reprendre les pentes du talus existant. L'abri sera équipé d'une poubelle et d'un banc.

Un abaissement sera également réalisé sur le trottoir existant situé en face du futur quai de manière à créer une aide à la traversée pour les piétons. L'éclairage public sera adapté également de manière à répondre aux normes concernant les traversées de route.

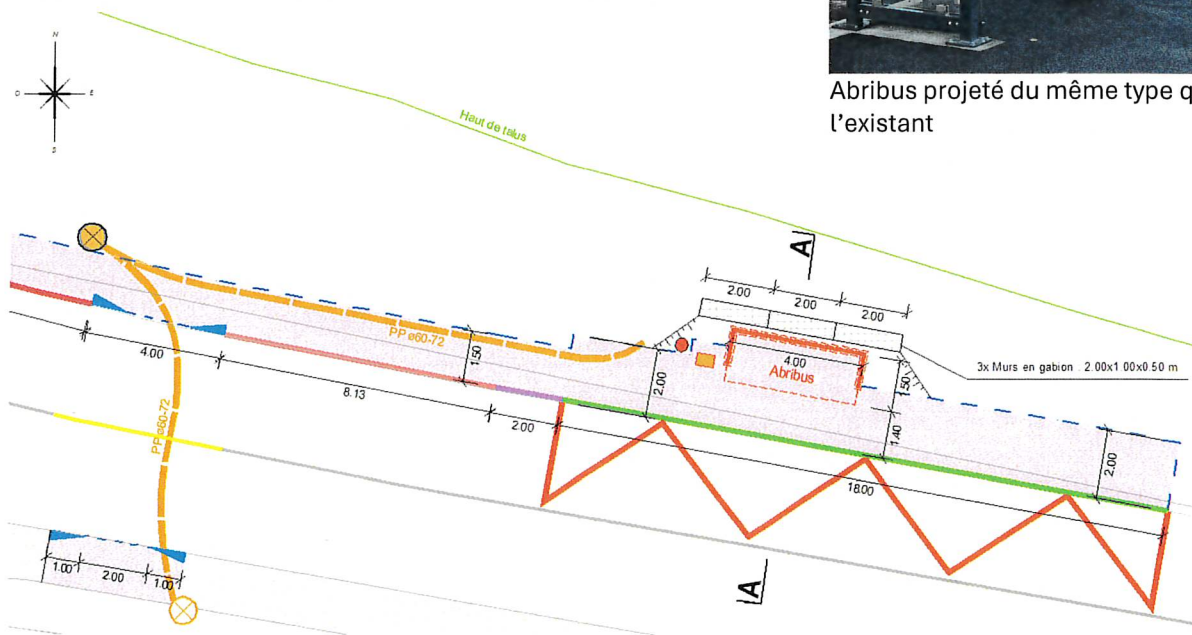
Cet aménagement nécessitera une emprise de 65 m² sur la parcelle n°90 qui sera réglée par convention avec le propriétaire de la parcelle.

3. Détails et plan de l'aménagement

Arrêt « Petit Vaux » direction Apples :

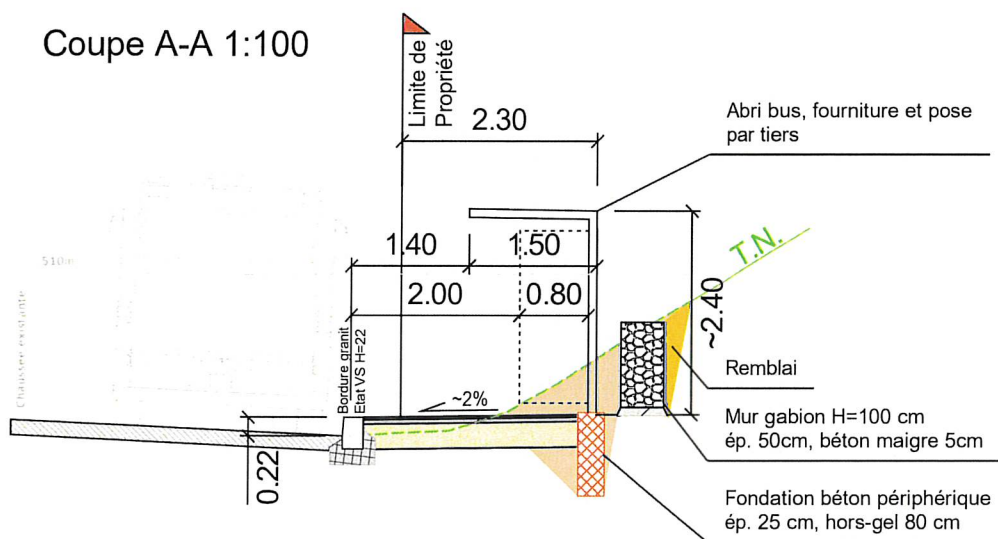


Abribus projeté du même type que l'existant



Extrait du plan de situation, arrêt « Petit-Vaux » direction Apples

Coupe A-A 1:100



Coupe du futur abri bus, arrêt « Petit-Vaux » direction Apples

4. Planning

Votation du crédit	février 2026
Mise à l'enquête	mars 2026
Début des travaux	juin 2026

Les travaux seront coordonnés avec ceux prévus par la Romande Energie pour la création d'une nouvelle sous-station à proximité du carrefour.

5. Coût des travaux

Le coût des travaux est détaillé ci-après :

Génie civil	CHF	67'000.00
Abri bus	CHF	28'500.00
Marquages et signalisation	CHF	1'500.00
Honoraires d'études et direction des travaux	CHF	6'000.00
Eclairage public	CHF	10'000.00
Frais pour élaboration d'une convention ou d'une servitude	CHF	3'000.00
Prestations de géomètre	CHF	2'000.00
Divers et imprévus 10%	CHF	12'000.00
TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	CHF	130'000.00

Les montants ci-dessus ont été définis sur la base d'offres établies par des entreprises spécialisées de la région.

6. Financement

Le montant de ces travaux sera financé par les liquidités courantes et/ou par un emprunt auprès d'un établissement du choix de la Municipalité.

Au niveau comptable, il sera amorti sur une durée de 10 ans conformément aux nouvelles normes MCH2.

Hormis l'amortissement annuel, il n'y aura pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

7. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

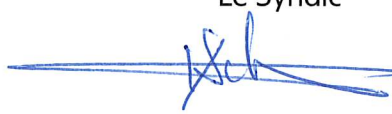
- vu le préavis N° 02/2026 de la Municipalité,
- oui le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,


décide:

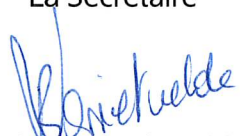
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis
- d'octroyer à la Municipalité un crédit pour ces travaux d'un montant de 130'000.- frs TTC.
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 10 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 janvier 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le Syndic  Yves Schopfer

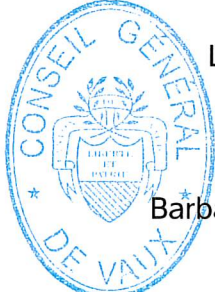


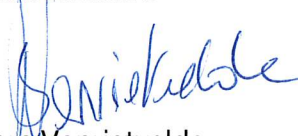
La Secrétaire  Barbara Vanrietvelde

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 9 février 2026.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président  Claude-Alain Gebhard



La Secrétaire  Barbara Vanrietvelde

Commune de Vaux-sur-Morges
Arrêt Petit-Vaux - Ligne 740

Plan de situation

Echelle 1/500

Morges le 20 janvier 2025

Dossier no : 14414.02-02

Y4414.02 - Situation arrêt de bus n°2-251029-DMA.msa



Bureau d'études **MOSINI et CAVIEZEL SA**
 Ingénieurs EPF-SIA Géomètres officiels
 Rue Louis-de-Savoie 72 1110 MORGES
 Tél. 021 805 52 00 - Fax 021 805 52 01 - morges@mc-sa.ch



LEGENDE

Aménagements routiers

- | | | | |
|--|-----------------------------|--|-----------------------------|
| | Existant | | Projeté |
| | Trottoir | | Pavés |
| | Marquage | | Candélabre |
| | Panneau d'information | | Poubelle |
| | Bordure type État de Vaud | | Bordure État du Valais H=22 |
| | Bordure État du Valais H=16 | | Bordure plongeante |
| | Bordure de transition 16-22 | | |